Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 059/25

ARRETE DU MAIRE

Objet : Réglementation circulation

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande présentée par Monsieur Didier DE CARLI, Président de l'association Les Amis de la Friture domicilié 3 rue François Mansart – 71100 CHALON-SUR-SAONE, pour l'organisation de la fête de la pêche des enfants,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement au niveau de l'aire de pique-nique rue du Pont de la Clef,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le mercredi 04 juin 2025 de 08 heures 00 à 18 heures 00, afin de permettre le bon déroulement de la fête de la pêche des enfants organisée par l'association « Les amis de la friture », la circulation et le stationnement seront interdits au niveau de l'aire de pique-nique rue du Pont de la Clef.

ARTICLE 2 :

La signalisation résultant de la présente règlementation sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'association Les amis de la friture et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 06 mars 2025.

Florence PLISSONNIER

Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Notifié le 7/03/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)